

# MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

secrétaire de séance : MAGE Yoan

La réunion a commencé par les comptes rendus de Vincent Grasset sur l'évolution du dossier du Syndicat d'Adduction d'Eau par rapport à la communauté des Communes Sud Hérault et celui de Roch Codou sur les futurs travaux du multiservices/agence postale.

### DELIBERATION SIAEP DU VERNAZOBRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion de la commune de Cazouls les Béziers au SIAEP de la région du Vernazobres pour la compétence eau et assainissement accepté en comité syndical du 22 septembre 2017 Les communes membres du SIAEP doivent se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune de Cazouls les Béziers au SIAEP de la région du Vernazobres.

VOTE : 8 OUI

### DELIBERATION MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DES COMMUNES SUD HERAULT

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil de Communauté en date du 06 septembre 2017 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes SUD HERAULT et demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette modification.

Le conseil municipal approuve cette modification des statuts.

VOTE : 8 OUI

### AUGMENTATION REDEVANCE PART ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'augmenter la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 compte tenu des remboursements des emprunts réalisés pour la réalisation des trois stations d'épuration. Les factures étant établies en même temps et avec la même périodicité que l'eau potable.

Le conseil municipal décide de revaloriser la redevance assainissement à :

1 euro par mètre cube consommé : VOTE 6 OUI – 2 NON

et la part fixe à 20 euros par compteur : VOTE 7 OUI – 1 NON

### FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur le Maire indique fait part au conseil municipal de son intention d'assister au congrès des maires à Paris en novembre 2017 et demande au conseil municipal d'approuver le remboursement des dépenses engagées lors de cette mission.

Le conseil municipal approuve par un vote la prise en charge des frais d'inscription, de transport et d'hébergement.

VOTE : 8 OUI

### REMPLACEMENT AGENT TECHNIQUE

Pour remplacer Madame POUX Monique suite à son départ à la retraite, plusieurs candidats s'étaient positionnés.

Monsieur le Maire a choisi Madame POUX Stéphanie pour le remplacement, embauchée en contrat CDD d'un an à compter du mois d'octobre.

## DIVERS

La plante Ambroisie étant devenue envahissante sur notre région, un référent sur la commune sera recherché par une plus ample information au public.

Dans la mise en place du futur aménagement du local multiservices/agence postale, il a été convenu de remplacer la caisse enregistreuse défectueuse ; La commande a été passée à Monsieur Gilles LAISSAC technicien chez ECR

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CULIOLI Jean-Marc, DEPAULE Michel, GRASSET Vincent, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice

ABSENTS EXCUSES : DEPAULE Michel, POUX Patrice

Prades/Vernazobre, le 2 octobre 2017

LE MAIRE,

Jean-Marie MILHAU

